

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Nogent-sur-Marne, le 16 septembre 2023

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 24 juillet 2023
2. Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2023
3. Finances
 - Budget ajusté 2023
4. Point DTN/DG :
 - Pôle haut-niveau/Performance : première analyse de la saison internationale 2023
 - Pôle Développement des pratiques et Innovation
 - Pôle Services aux clubs et aux Territoires
 - Pôle Marketing/Partenariat et Communication
5. Modifications des statuts
6. Modifications du règlement intérieur
7. Lieu de l'assemblée générale du 16 mars 2024
8. Réglementation sportive 2024
9. Circuit Randon'Aviron 2024
10. Affiliation
11. Récompense Pierre Houin
12. Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 14 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
	Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
	Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
	Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
	Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
	Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
	Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 9h00.

Un hommage est rendu à Pierre Houin pour l'ensemble de sa carrière de haut-niveau.

A. Tixier dresse une rétrospective de sa carrière.

L'ensemble du comité directeur adresse ses remerciements à P. Houin qui reçoit une récompense de la FFA.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 24 juillet 2023

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 24 juillet 2023.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 24 JUILLET 2023 EST APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (13 votants/13 présents).

2. Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2023 (Annexe 1)

V. Busser soumet à l'approbation du comité directeur l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2023.

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2023 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (13 voix/13 présents).

3. Finances (Annexe 2)

• Aide à la prise de licence en faveur des réfugiés ukrainiens :

F. Banton rappelle que la fédération a bénéficié d'une aide du CNOF destinée aux clubs pour la prise de licence aux pratiquants ukrainiens en 2022/2023. Celle-ci n'étant pas renouvelée, le trésorier propose de ne pas reconduire l'aide à la prise en charge pour la délivrance de ces licences.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ CETTE PROPOSITION (13 votants/13 présents).

• Aides aux TSR

La FFA aide les ligues à l'emploi de TSR à hauteur de 50% de salaires et charges sous réserve de convention signée et de respect des critères d'attribution.

Les ligues ont donc des obligations envers la FFA et se doivent de communiquer les informations concernant ces emplois.

S. Vieilledent précise que les TSR sont positionnés au sein de la direction technique nationale et sont donc destinataires de toutes les informations au même titre que tous les cadres techniques. Il est nécessaire de rappeler le montage financier de ces emplois. La ligue est l'employeur et se doit de déployer les directives techniques nationales.

Il est proposé :

- de rappeler les obligations aux structures employeuses de TSR
- d'adresser une note aux ligues leur demandant pour 2023 de présenter un dossier avec les aides perçues, la date d'embauche, etc... permettant à la fédération de fixer un barème sur les aides à allouer.

• Vignettes VNF

100% des clubs demandeurs ont été remboursés par la FFA.

• **Heures de bénévolat**

F. Banton précise aux membres du comité la nécessité de compléter le tableau des heures de bénévolat.

Ces heures représentent 25 000 euros d'exonération de charges.

• **Trésorerie**

La trésorerie s'élève à 700 000 euros. La FFA dispose de 42 jours de fonctionnement.

• **Budget ajusté 2023**

Le budget est ajusté en fonction des réalités économiques de l'exercice comptable en cours.

La colonne intitulée "budget" est un réajustement par rapport à la réalité.

La colonne de droite indique le réalisé avec la prise en compte des factures et des éléments comptables jusqu'au 31 juillet.

Fonctionnement :

Les coûts sont maîtrisés et conformes au budget entériné.

Structuration et les projets de développement : bon nombre de projets sont en cours de réalisation.

Par rapport au budget voté en AG, une subvention européenne d'un montant de 271 764€.a été obtenue en supplément. Cette subvention correspond à l'appel à projet « Water Wardens by Rowing » auquel la FFA a répondu en collaboration avec World Rowing

Pôle haute performance : l'ensemble des dépenses est bien maîtrisé avec un réalisé, inférieur au prévisionnel de 84 737 €

Pôle médical et du pôle formation : les budgets sont respectés.

Au niveau des Produits :

La saison se termine avec une augmentation des licences A de 1,62%. Alors que le budget prévoyait une augmentation de 2%. Aujourd'hui, le réalisé des revenus assujettis aux licences s'élève à 1 988 379 € contre un budget voté en AG de 2 059 159 €.

Le contrat de développement ANS 2023 représente un réalisé à date de 439 000 €.

Le réalisé du contrat haute performance ANS : s'élève à 2 635 611 €.

(paiement contrat initial durable, performance 2024 et matériel)

Concernant la haute-performance, le trésorier remercie le DTN pour le travail effectué auprès de l'ANS pour l'obtention des avenants supplémentaires en cours de signature.

Malgré un important travail d'optimisation des charges, le budget actuel présente un déficit de 353 708 €.

F. Banton alerte le comité directeur sur cette problématique. La fédération doit trouver impérativement des ressources supplémentaires notamment au niveau des partenariats privés mais aussi autour d'une meilleure valorisation de nos modèles d'activité

S. Vieilledent précise que le projet européen a été proposé par World Rowing à la FFA suite à nos actions sur le développement durable. Il s'agit d'une reconnaissance pour la FFA, d'avoir été choisie pour mener en collaboration cet appel à projet.

Concernant le pôle performance, le pilotage est affiné et la FFA ne peut que s'en féliciter. Le relationnel avec l'ANS est bon.

Le DTN revient sur l'augmentation des licences. L'estimation du budget était basée sur une augmentation de 2%, l'objectif économique n'est pas atteint. Toutefois, il est à souligner et à se féliciter que la FFA s'inscrit depuis maintenant deux saisons, dans une continuité d'augmentation des licences dans le cadre de son développement. Les chiffres atteints en 2023 nous ont permis de revenir au niveau de l'année de référence 2019.

Pour le haut-niveau S. Vieilledent précise que les avenants en cours de signature devraient atteindre un montant de 531 000 euros. Atteignant au global le montant total des demandes de subventions sur le haut-niveau et la haute performance.

Le DTN souligne le bon relationnel de travail et remercie l'ANS pour son accompagnement et sa confiance.

Le budget prévisionnel 2023 des revenus liés aux partenaires présentait un montant à hauteur de 871 833€.

Aujourd'hui, les objectifs sont partiellement atteints avec des montants négociés à hauteur de 710 833 €.

En exemple, la fédération se réjouit du nouveau partenariat signé avec Véolia dans le cadre de la Coupe de France à hauteur de 50 000 €. Des réflexions sont d'ores et déjà engagées pour chercher d'autres opportunités sur 2024.

La fédération reste active dans la recherche de nouveaux partenariats. Une négociation est en cours avec un groupe énergétique.

S. Gautier-Guyon demande à quoi correspond la ligne "Erasmus J14".

C. Vandenberghe informe qu'une demande de subvention dans le cadre d'un projet européen avait été effectuée et non acceptée pour 400 000 euros. Ce dossier est à nouveau relancé par la FFA pour 2025 et 2026.

Puis, il rappelle que depuis 2012, nos soutiens financiers ont largement diminué. La fédération doit répondre à des actions de plus en plus diversifiées et nombreuses dans le cadre de nos partenariats sans contrepartie financière.

La fédération essaye de compenser par de nouveaux partenaires et est heureuse d'accueillir Véolia avec qui un partenariat sur du long terme est à envisager. Des contacts ont été pris avec Véolia traitement des déchets pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50 000 euros pour 2023.

Le Président indique qu'il a œuvré auprès de la ministre suite au sinistre de Vichy afin que les clubs soient indemnisés. Un travail important de la DTN a été effectué avec une répartition des 500 000 € octroyés. Toutefois, 4 clubs ont été oubliés impliquant un règlement sur nos fonds propres à hauteur de 20 000 € pour ces structures. La fédération se doit d'accompagner ses clubs et œuvre pour eux.

Il souligne que les élus travaillent quotidiennement à la bonne gestion de la fédération et que se pose une nouvelle fois la question des modèles économiques de nos actions

S. Vieilledent rejoint le président sur la nécessité d'augmenter les revenus propres de la FFA.

3 axes ont été ciblés par la DG dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du projet fédéral :

- Revalorisation de nos actions classiques
- Développement de modèles d'activité rémunérateurs
- Modernisation de notre offre partenaire et développement de nos partenariats privés

Discussion :

S. Perot souligne que malgré les restrictions, le bilan budgétaire reste inquiétant. Notre modèle économique est fragile depuis de nombreuses années. La question se pose de comment augmenter les fonds propres et augmenter les recettes avec les problématiques que cela implique avec nos structures.

V. Busser précise qu'une réflexion est menée par le bureau depuis un an. Des pistes sont étudiées : hausse des tarifs d'engagements, calendrier des événements nationaux, participation financière coupe de la Jeunesse... comme cela est pratiqué dans d'autres fédérations.

S. Vieilledent insiste sur la nécessité d'oeuvrer en même temps sur les 3 axes rappelés plus haut

Le président rappelle que la fédération est déficitaire sur les événements nationaux à hauteur de 340 000 euros. Une réflexion doit être initiée sur ces organisations.

D'autre part, un message doit être adressé aux clubs qui pratiquent des coûts de cotisation moindre.

C. Dubouloz évoque le contrat Yamaha. La FFA aide les clubs à l'acquisition de moteurs Yamaha qui ont un coût d'acquisition plus élevé que d'autres fournisseurs.

Une renégociation du contrat avec Yamaha est nécessaire.

4. Point DTN/DG (Annexe 3)

S. Vieilledent donne une première vision, un premier bilan de la saison internationale 2023.

Le bilan détaillé, des différents programmes haut niveau, sera exposé en comité directeur du mois d'octobre.

Un point sera également fait sur les actions du moment avec les autres pôles, développement et innovation, clubs et territoires, marketing et événementiel.

• Pôle haut-niveau/Performance : première analyse de la saison internationale 2023

- Programme génération 2024-2028 :

U19

7 bateaux engagés.

5 sont entrés en finale.

1 médaille obtenue

En comparaison de 2022, 6 bateaux étaient engagés et 3 sont entrés en finale.

Une médaille avait été remportée.

En termes d'objectifs fixés sur 2023 au niveau du classement des médailles, la volonté de la fédération, en cette année pré-olympique, était d'atteindre la 6^{ème} place et la 5^{ème} place au classement PO. La France se classe à la 9^{ème} place sur ces deux classements

Avec 1 médaille notre objectif de 3 médailles n'est pas atteint

Au classement des médailles, nous passons de la 13^e place en 2022 à la 9^e en 2023.

La France se stabilise au classement PO.

Le constat de ce championnat du monde :

- 5 bateaux sur 7 en finale : très positif dans la densité, mieux que l'an dernier
- Manque 2 médailles avec nos 2 bateaux leaders : M2- et W2-
- Le projet qui était le plus complexe avec l'obtention d'une troisième médaille avec le 4-H a été réalisé

- Le classement PO est similaire à 2022 mais quasi à l'objectif chez les hommes avec une sixième place

U23

11 bateaux présentés en 2023 contre 12 l'an passé

8 bateaux en finale soit 73% de la flotte. Bonne dynamique de densité

L'Objectifs de 3 médailles est atteint

Au classement des médailles, la France était 18ème en 2022, l'objectif était à 10, nous sommes 16ème en 2023. L'objectif n'est pas atteint.

Concernant le nombre de médailles en 2022, on était à 3, l'objectif 2023 était 3 et on obtient 3 médailles. L'objectif est atteint.

Sur le classement PO en 2022, on était 7ème, l'objectif 2023 était de stabiliser cette 7ème place et on obtient la 3ème place. Objectif atteint.

A retenir

- Point positif avec 3 médailles obtenues sur des coques olympiques contre 2 non olympiques et 1 olympique en 2022.
- une 3ème place au classement PO obtenue,
- 7 finales en catégorie olympique en 2023 contre 5 en 2022.
- l'objectif est maintenant de passer le cap de la médaille de bronze pour une médaille d'or ou d'argent.

Il est à souligner qu'il y a longtemps que la fédération n'a pas eu un groupe U23 aussi dense.

- Groupe OLY et PARA :

Le DTN rappelle l'objectif de 3 à 4 médailles pour les JO avec 6 à 8 bateaux qualifiés.

OLY :

Pour 2023 l'objectif était l'obtention de 2 médailles, 3 à 4 bateaux en finale et 5 bateaux qualifiés. Malheureusement si ces objectifs ont été atteints durant la saison et notamment à Lucerne, ils ne l'ont pas totalement été à Belgrade

Il ne faut, par contre, pas faire d'analyse globale car les raisons de cette atteinte partielle de nos objectifs restent spécifiques à chaque bateau et multifactorielles.

4 situations se distinguent :

Les deux bateaux phares PL qui après une très belle saison internationale 2023 ne sont pas pour des raisons différentes à leur niveau à Belgrade

Le double homme TC qui suite à la situation sanitaire de Matthieu Androdias oriente de manière positive sa saison sur la qualification olympique de la coque

Les deux bateaux « projets 4^{ème} médaille 2024 », le W2X et le M4- qui réussissent leur championnat et qui atteignent les objectifs

Et enfin le groupe de bateau qualification (W4X, W2-, M2-, W1X,) qui ont pour double objectifs de qualifier un bateau au JO en 2024 et de préparer la prochaine olympiade et qui font des championnats du monde à leur niveau du moment

Suite à ce bilan, la question suivante peut se poser : peut-on toujours attendre l'objectif de médaille 2024 ? La réponse est oui.

Pour preuve, à Lucerne, dans une fin de cycle de gros volume d'entraînement et sans notre bateau champion Olympique et champion du Monde complet, l'équipe de France olympique est à 9 centièmes d'atteindre le niveau des objectifs 2023 avec 1 médaille d'or, 1 quatrième place, 3 bateaux olympique en finales, 5 bateaux olympiques dans la dynamique de la qualification.

Notre équipe de France possède ce potentiel mais comme souligné dès mon arrivée, nous avons, en lien avec notre niveau de Tokyo et avec l'urgence de Paris très peu de marge. Les erreurs et les manques ne sont donc pas permis

Pour 2024, il sera impératif de s'appuyer sur la dynamique d'équipe qui a été construite.

Depuis Tokyo et avant Belgrade l'équipe de France Olympique a obtenu : 1 titre de champion du monde en M2X, 4 podiums internationaux en LW2X, 1 titre de champion d'Europe en LM1X, 2 médailles en Coupe du Monde en LM2X, 1 victoire à Lucerne 2023, 3 finales internationales et une médaille de bronze au CE 2023 en M4-, 2 finales internationales et une médaille de bronze en Coupe du Monde en W2X

L'ensemble du staff technique et des sportifs doivent maintenant prendre leurs responsabilités et analyser précisément , dans la confiance les manques, les besoins et les erreurs.

Une méthode d'analyse et de débriefing a été lancée dès Belgrade. Elle se décompose en 3 temps :

Débriefing à chaud par bateau

Débriefing staff technique méthode et organisation (séminaire de l'encadrement)

Débriefing à froid et feuille de route 2024 par bateau

L'analyse devra aussi porter sur une prise de conscience et le rappel des fondamentaux.

L'accompagnement des sportifs et les moyens apportés sur ce groupe olympique n'ont jamais été aussi conséquents. Il ne faudra pas en oublier les bases simples mais nécessaires à la performance dans notre sport : Plaisir, passion, abnégation, motivation, opportunisme, détermination.

PARA

Les ambitions paralympiques sont de 2 médailles dont une en or à minima et 3 à 4 bateaux qualifiés pour 2024.

Les objectifs 2023 étaient :

2 à 3 médailles

3 à 4 bateaux en finale

4 bateaux qualifiés

Les objectifs sont atteints avec 2 médailles obtenues, 3 bateaux en finale et 3 bateaux qualifiés.

Un gros travail a été réalisé sur le groupe paralympique après une saison difficile au niveau médicale

Le niveau de l'équipe est revenu à un vrai niveau de qualification paralympique avec une montée en puissance.

Une déception avec le 2xPR2 qui ne se qualifie pas.

Le DTN livre ses réflexions suite à cette analyse.

La stratégie du HN pour Paris 2024 était une stratégie d'urgence à savoir, en moins de 3 ans, comment maintenir nos deux bateaux médaillés olympiques à leur niveau et d'aller chercher une troisième médaille.

La contre-performance 2023 est conjoncturelle plus que structurelle.

S. Vieilledent est optimiste pour 2024 mais a des inquiétudes pour 2028 car la fédération aurait dû il y a 10 ans porter une réflexion sur notre capacité de structuration du haut niveau.

La DTN a de ce fait initié en 2022, une réflexion sur notre structuration du haut niveau, afin d'optimiser et adapter notre organisation aux enjeux et contexte du moment

C.Vandenberghe remercie S. Vieilledent pour son bilan.

Il souligne que les élus sont dans la prise de conscience et sont solidaires dans les échecs comme dans les victoires.

S. Vieilledent insiste sur la nécessité à rester collectif et préserver la dynamique de groupe. Il faut se regarder en face et trouver des solutions précises sur les manques et les erreurs mais il faut arriver à la faire dans un climat de confiance et de sérénité

La manière dont on va tous ensemble mener ces va être déterminantes pour atteindre nos objectifs 2024.

V. Busser demande si le positionnement de J. Grobler est à confirmer au vu des résultats car l'on peut s'interroger sur son apport.

S. Vieilledent : Le recrutement de J. Grobler, pour relancer une olympiade, a été un atout déterminant pour la performance.

Malgré certaines contre-performances à Belgrade, la capacité de J. Grobler à maintenir les sportifs et l'encadrement dans une dynamique est incontestable.

Des pistes de travail ont déjà été apportées par J.Grobler.

La feuille de route et les résultats obtenus depuis deux saisons restent, en lien avec le niveau initial post Tokyo, positifs

S. Gautier-Guyon demande au vu des résultats du groupe pointe fille : comment est-il possible de les maintenir dans une dynamique de performance avec juste un 2-F ?

S. Vieilledent : le 2- a été un choix technique et stratégique car difficile de maintenir un 4- pour une performance avec le niveau individuel actuel.

L'investissement de la DTN sur ce groupe pointe femme a été fort et la volonté de préserver ce groupe est fortement défendue par J. Grobler.

8 filles ont fait les $\frac{3}{4}$ de la saison avec un objectif de 4-. Cet objectif a été modifié pour un 2- au vu des résultats obtenus sur la saison internationale.

Le groupe a fonctionné avec 6 à 8 filles durant toute la saison.

Au championnat du monde, il y avait un 2- et un 2- remplaçant pour maintenir une dynamique de groupe. La volonté est de préserver un groupe important notamment en vue de 2028.

A.Tollard : pour 2024, le risque est de qualifier uniquement 4 filles alors qu'une politique en faveur de l'aviron féminin de haut niveau a été initiée il y a plusieurs années.

Que faire pour qualifier un 4x ?

S. Vieilledent : pour 2024, il faut analyser les résultats de Belgrade, le système de qualification et les forces en présences. La DTN réfléchit sur sa stratégie. Nous avons un collectif femme TC intéressant. Nous devons maintenant déterminer les priorités vers les plus grandes opportunités de qualification

• Pôle Développement des pratiques et Innovation

S. Vieilledent informe de la finalisation du lancement officiel de E-Row pour le grand public. La FFA est accompagnée par une agence de communication externe pour lancer ce produit et mieux s'adresser au grand public. Des campagnes de presse et des grands événements vont permettre de lancer progressivement ce produit.

• Pôle Services aux clubs et aux Territoires

Le pôle accompagne quotidiennement les clubs. Les différents programmes dédiés aux dirigeants sont finalisés. Le projet européen Water Wardens by rowing sur le développement durable et l'éco-responsabilité est lancé.

• Pôle Marketing/Partenariat et Communication

Le DTN indique que le pôle travaille sur :

- la recherche de partenariats
- la saison nationale s'achève avec le championnat de France bateaux longs et la Coupe de France
- la finalisation des 3 événements internationaux 2023
- le lancement grand public E-Row
- le lancement de la campagne de recrutement de licenciés pour les clubs

5. Modifications des statuts (Annexe 4)

V. Busser rappelle le contexte et précise que les modifications proposées sont basées sur les obligations imposées par la loi sur le sport de mars 2022 visant à démocratiser la gouvernance sportive.

Dans le cadre strict de cette loi, le bureau fédéral a œuvré pour la refonte de ces statuts en collaborant avec la DTN et le CDES de Limoges (conseil juridique de la fédération). Des réunions avec les présidents de ligues et le comité directeur se sont tenues afin de les informer de l'avancée des travaux et recenser leurs remarques.

Suite à la présentation au dernier comité directeur, les statuts proposés au comité directeur ont été adressés au ministère pour avis avec un retour favorable.

Le secrétaire général évoque les remarques émises par deux présidents de ligues et adressées à l'ensemble du comité, à la veille de cette réunion, sur 3 demandes de modifications :

Le système votatif des AG.

Le format de l'élection du président.

Le cadre de vote du représentant des entraîneurs.

Il précise que les remarques sont intéressantes mais regrette le timing de cette démarche qui met en difficulté la méthodologie et les décisions déjà prises en Bureau et en comité directeur.

P. Trichet revient sur les entraîneurs. Certains entraîneurs bénévoles ont le brevet d'état. Le diplôme d'entraîneur ne doit pas être restrictif.

Concernant les entraîneurs, le Bureau fédéral est en phase avec la demande des présidents de ligue.

Le secrétaire Général aborde en réponse, le sujet du/de la représentant-e des entraîneurs en affirmant sur la base d'une analyse du CDES que la proposition des statuts intègre bien la possibilité au bénévole de candidater. Il est indiqué dans les nouveaux textes que l'entraîneur

doit être titulaire d'un diplôme d'entraîneur fédéral ou d'une carte professionnelle. Cela implique que le candidat peut être bénévole ou salarié du moment qu'il possède un diplôme ou une carte professionnelle.

Sur l'élection du président il précise sur la base de l'analyse du CDES que la loi sur le sport impose que le président soit élu par l'assemblée générale. Les candidats doivent indiquer dès le dépôt de leur candidature leur volonté de postuler à cette fonction.

Une élection validera les 28 membres du comité dans lequel sera fléchée un ou plusieurs postulant au poste de président. Celui ayant le plus grand nombre de voix sera élu.

Pour rappel, les élections des membres du comité directeur et du président se feront via internet sur une période d'au moins 4 jours au plus 10 jours.

M. Scotton et V. Busser précisent que la loi sur le sport impose que le comité directeur et le président soit élu par l'AGE et non plus par le comité directeur avec proposition à l'AGE.

S. Vieilledent confirme. Toutefois, la question peut se poser de minimiser l'élection du président au sein du comité directeur.

Concernant la demande des deux présidents de Ligue sur l'application, en supplément de la demande du ministère, du même système votatif en AGO qu'en AGE, le comité directeur entame une discussion sur le sujet.

S. Vieilledent précise que la proposition est intéressante et importante. Néanmoins il rappelle que la cadre de la loi évoque seulement une évolution pour l'AGE et qu'il est peut-être plus prudent, au vu du timing de la demande, de se cantonner au cadre de la loi.

De plus, il évoque que le calendrier de la démarche tend à fragiliser la légitimité des instances dirigeantes de la FFA, le travail effectué depuis 6 mois et la validation des textes par le Ministère. Afin de prendre en considération cette demande tout en préservant le process déjà entamé, Il préconise de maintenir les textes validés par le bureau fédéral, le comité directeur et le ministère et d'entériner officiellement en comité directeur la volonté de ce dernier d'envisager dans un deuxième temps ce sujet légitime.

S. Gautier-Guyon rappelle que les textes ont été travaillés lors d'un comité en juin puis en juillet et que deux réunions de concertation se sont tenues avec les présidents de ligues. Au final, ne pourrait-on pas imaginer un plan A et un plan B notamment sur l'élection du président ? Ne pourrait-on pas rester sur le système d'élection appliqué actuellement afin de décomplexifier celui-ci ?

Une discussion suit sur la méthodologie à appliquer suite aux remarques émises par les présidents de ligues qui sont cohérentes.

M. Goudet regrette la démarche des deux ligues qui remet en cause la légitimité de l'équipe en place malgré des réunions collaboratives tenues en amont. Elle est rejointe par plusieurs membres du comité.

Une discussion suit sur la demande des deux ligues et le pouvoir votatif de l'article 15.

F. Banton propose une nouvelle pondération proportionnelle pour les comités départementaux et les ligues par tranche d'unité de licence par 100 :

- de 1 à 100 unités de licence : 1 voix
- de plus de 101 à 200 unités de licence : 2 voix
- de plus de 201 à 300 unités de licence : 3 voix
- de plus de 301 à 400 unités de licence : 4 voix
- etc.

Puis le comité débat sur des propositions de procédures de votes pour l'AGE du 20 octobre 2023 :

- option A : proposer au vote de l'AGE les statuts tels que présentés et validés par le ministère et le comité directeur avec la pondération du nombre de voix proposée à l'article 15 avec un risque de statu-quo et une nouvelle AGE à reprogrammer en décembre.
- option B : proposer au vote de l'AGE les statuts tels que présentés ce jour avec une possibilité de vote spécifique sur l'article 15 concernant la pondération des voix.
- option C : proposer au vote de l'AGE les statuts présentés ce jour et modifiés en intégrant la nouvelle pondération proportionnelle proposée.

Il est proposé de voter sur les 3 propositions :

- OPTION A : LE COMITÉ DIRECTEUR SE PRONONCE A 0 POUR ET 13 CONTRE.
- OPTION B : LE COMITÉ DIRECTEUR SE PRONONCE A 6 POUR ET 7 CONTRE.
- OPTION C : LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 7 POUR et 6 CONTRE CETTE OPTION.

Puis,

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (14 présents) LA PROPOSITION DES MODIFICATIONS DES STATUTS.

Il est donc décidé d'envoyer la convocation à l'assemblée générale extraordinaire avec les statuts modifiés à l'article 15 avec une pondération proportionnelle.

Ce document sera proposé au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

6. Modifications du Règlement intérieur (Annexe 5)

Une nouvelle version du règlement intérieur est présentée au comité directeur.

Le document est passé en revue.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (14 présents) LA PROPOSITION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTÉRIEUR.

Ce document sera proposé au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

7. Lieu de l'assemblée générale du 16 mars 2024

L'Aviron Saint-Livradais, suite au changement de ses instances, a confirmé sa volonté d'organiser générale fédérale le 16 mars 2024.

Conformément au comité directeur du 9 juin 2023, l'Aviron Saint-Livradais est désigné en qualité d'organisateur.

8. Réglementation sportive 2024 (Annexe 6)

P. Lot présente les quotas de zones et les pages de la RDS sur le championnat de France indoor qui seront intégrés à la réglementation sportive 2024.

Il indique que le même mode de calcul que pour les saisons précédentes est proposé :

- **Bateaux courts** : nombre de bateaux finalistes J18 et seniors, aux championnats de France bateaux courts, par zone, sur 3 ans : 2021, 2022 et 2023. La zone nord-ouest gagnerait un quota au détriment de la zone sud-est.
- **Quotas pour J16** : même mode de calcul que précédemment, sur les 3 années suivantes : 2021, 2022, 2023.
La zone sud-est qui gagnerait un quota au détriment de la zone nord-ouest.
- **Quotas J14** : 3 critères sont pris en compte : nombre de bateaux finalistes par zone au championnat national jeune, nombre de licenciés J13/J14 par zone, points de performance obtenus au championnat national jeune par les clubs de la zone, de 2021 à 2023.
Aucune évolution dans la répartition des quotas n'est à envisager pour 2024.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 votants/14présents) LES QUOTAS TELS QUE PRÉSENTÉS.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 votants/14présents) LA PAGE INDOOR TELS QUE PRÉSENTÉE.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ (14 votants/14présents) PHILIPPE LOT EN QUALITÉ DE DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL A LA COUPE DE FRANCE 2023.

9. Circuit Randon'Aviron 2024

La mise en place de la dématérialisation des inscriptions au Circuit Randon'Aviron 2024 ayant pris du retard, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain comité directeur.

10. Affiliation

• *Affiliation*

Aviron Trèbes (Ligue Occitanie) – Affiliation définitive

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 votants/14 présents).

• *Affiliation Indoor*

Aviron Indoor du Pays de Buch (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 votants/14 présents).

11. Récompense Pierre Houin

Point évoqué en début de comité directeur.

12. Questions diverses

• **Labellisation des Régates Mer**

C.Dubouloz présente les 22 candidatures à la labellisation des régates mer dont 5 événements de beach rowing.

La commission mer émet un avis favorable pour l'ensemble des demandes présentées avec une réserve pour les régates du littoral Sud qui tient des réunions en visio. Il est préconisé de tenir ces réunions en présentiel et non en visio. Les organisateurs vont être sollicités en ce sens.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ LA LABELLISATION DES 22 RÉGATES MER 2024 (14 votants/14 présents) SOUS RÉSERVE DE LA MISE EN CONFORMITÉ DES MANIFESTATIONS DU LITTORAL SUD.

• **Assemblée générale extraordinaire**

Le 20 octobre 2023 en visioconférence.

• **Comité directeur**

Le 21 octobre 2023 à Nogent-sur-Marne.

• **Boutique fédérale**

Crew Line n'est plus notre prestataire.

Un nouveau prestataire a été retenu et sera présent à Vichy.

S. Gautier-Guyon souhaite que ce prestataire soit présent sur tous les événements nationaux y compris en mer.

• **Fonctionnement du siège**

Un nouveau prestataire informatique est retenu.

• **Travaux du siège**

C.Vandenberghe informe que 2 300 000 euros et 600 000 euros de fonds propres sont immobilisés jusque fin 2024.

Le bureau fédéral a décidé de lancer les travaux après les jeux, fin 2024. Les subventions octroyées sont préservées jusqu'à fin 2024.

• **Comité directeur**

Les membres présents regrettent les absences à répétition sur le comité directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,